

DEPARTEMENT : SAVOIE
ARRONDISSEMENT : ALBERTVILLE
COMMUNE : VAL-D'ISÈRE



SÉANCE DU 20 MARS 2026

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : **19**

Présents : **19**

Votants : **19**

Convocation

Date : Le **25/03/2026**

Affichée le : **25/03/2026**

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 20 mars 2026 à 08 heures 30, le conseil municipal de la commune de Val-d'Isère, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil Marcel Charvin, sous la présidence de Patrick CHEVALLOT, doyen des conseillers municipaux élus à la suite des élections municipales du 15 mars 2026.

Etaient présents : **MATTIS** Xavier ; **MORIS** Jean-Christophe ; **REVERSADE** Corinne ; **RIVOLLIER** Damien ; **BELLAGAMBA** Laura ; **CHEVALLOT** Patrick ; **VIAL-PAILLER** Christophe ; **VAQUIER** Christophe ; **MORIS** Céline ; **TERRINI** Julien ; **MATTIS** Audrey ; **GOULLEY** Gladys ; **TAILLEFER** Léo ; **BONNEVIE** Manon ; **SAUREL** Léa ; **MARTIN** Patrick ; **THOLMER** Ingrid ; **PESENTI-GROS** Véronique ; **HACQUARD** Fabien.

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : **Jean-Christophe MORIS**

Patrick MARTIN : *Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue à ce premier conseil municipal de la nouvelle mandature du 20 mars. Tous ceci est normé donc je prends la parole parce que je suis le maire sortant et je vais procéder à l'appel.*

Patrick MARTIN procède à l'appel et constate la présence des 19 conseillers municipaux élus à l'issue du scrutin des élections municipales du 15 mars 2026, mentionnés en préambule du procès-verbal. Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement.

Patrick MARTIN : *Comme le veut la loi et la tradition mais la loi surtout je vais passer la parole à Patrick CHEVALLOT du fait de son grand âge, c'est le doyen de l'assemblée. Je vous remercie.*

Patrick CHEVALLOT : *Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en tant que doyen d'âge, j'ai l'honneur d'ouvrir cette première séance du nouveau conseil municipal. Je suis le doyen d'âge de l'assemblée mais je préférerai le mot ambassadeur. J'ai l'honneur de prendre le premier la parole et, c'est vrai que cela est assez troublant, pour mettre en place l'élection du maire de Val-d'Isère. J'aurais quand même un petit mot et*

une forte pensée pour mon guide, mon ami Gérard Mattis qui grâce à lui, la boucle est bouclée. Me voilà, Nous voilà à la charge de notre beau village. Nous devons élire le maire de Val-d'Isère. La séance est publique comme le prévoit la loi, mais nous effectuerons ce vote à bulletin secret. Il faut nommer un secrétaire de séance s'il-vous plaît. Jean-Christophe MORIS ?

Jean-Christophe MORIS : *Oui*

Est désigné comme secrétaire de séance du conseil municipal du 20 mars 2026, Monsieur Jean-Christophe MORIS.

Patrick CHEVALLOT : *Il faut que j'annonce la validation du procès-verbal du dernier conseil municipal, qui sera reportée au 03 avril. On lance l'élection. Je demande qui est candidat à l'élection du poste de Maire de Val-d'Isère.*

POINT NUMERO 1 : ELECTION DU MAIRE

Jean-Christophe MORIS : *Nous vous proposons le nom de Xavier Mattis comme candidat à l'élection du maire de Val-d'Isère.*

Patrick MARTIN : *Je suis candidat également.*

Patrick CHEVALLOT : *Il faut que je précise que les bulletins blancs et nuls seront comptés mais ne compteront pas dans les voix des candidats.*

Les conseillers votent à bulletin secret.

Patrick CHEVALLOT : *Il nous faudrait deux volontaires pour le dépouillement dans l'assemblée. Damien RIVOLLIER et Corinne REVERSADE*

Damien RIVOLLIER et Corinne REVERSADE sont désignés assesseurs par Monsieur Patrick CHEVALLOT. Ils procèdent au dépouillement des bulletins. Ils constatent 15 voix pour Monsieur MATTIS Xavier et quatre voix pour Monsieur MARTIN Patrick.

Patrick CHEVALLOT : *Est élu Maire de Val-d'Isère Monsieur Xavier MATTIS avec 15 voix contre 4 voix pour Monsieur Patrick MARTIN.*

M. Xavier MATTIS est élu maire de la commune de Val-d'Isère avec la majorité absolue de 15 voix. Il revêt ensuite l'écharpe tricolore, symbole de la République française.

Xavier MATTIS : *Comme à l'habitude, Patrick nous a déjà dit des belles choses. Je vais essayer à mon tour de vous en dire. Chers Avalins, chères Avalines, Mesdames, Messieurs les Conseillers. Tout d'abord un merci. Merci pour votre confiance qui a commencée il y a un peu plus de six mois. Pour certains un an. Merci pour le résultat plutôt clair et fort, qui me donne les coudées franches et qui scelle mon engagement par rapport à vous. Aujourd'hui, bien entendu, je ressens beaucoup d'émotions parce que devenir maire de*

Val-d'Isère, effectivement c'est une chose, devenir maire de son village en est une autre encore. Je connais l'attachement que vous avez à celui-ci. Cela me va droit au cœur. Une façon de plus de pouvoir mettre en place notre programme. C'est un moment qui marque les vies, qui va bien entendu marquer la mienne, qui va marquer celle de mon entourage et qui marquer la vôtre puisque là on s'inscrit dans les écritures de notre station village. Je veux d'abord remercier mon prédécesseur Patrick qui a œuvré les six dernières années mais pas seulement, puisque je crois que Patrick mais il va peut-être rectifier, ça fait peut-être une trentaine d'années qu'il siège autour de la table du conseil. J'ai pu partager il y a une vingtaine d'années, 6 ans avec lui. Nous avons à l'époque eu la chance de recevoir les championnats du monde de 2009 qui ont permis un tas de choses à notre belle station et de beaux retours pour notre village, avec son équipe bien entendu. Je veux remercier aussi tous ceux qui nous ont soutenu, tout notre entourage, les extérieurs, les gens de l'ombre qui travaillent main dans la main depuis très longtemps. Pour mener cette campagne qu'on a mené à bien. J'ai envie de leur dire qu'ils font, ils ont fait, et ils font encore parti de l'équipe. On n'aura encore besoin d'eux. Je l'ai écrit mais certains le savent. Vous connaissez mon parcours, qui m'a appris simplement deux choses. La première C'est que l'on ne baissera jamais les bras. Il ne faut jamais baisser les bras. La deuxième chose, c'est qu'on ne travaille jamais pour soi. On est obligé de travailler d'une manière élargie. On le sait bien et d'autant plus, quand on est autour de la table du conseil municipal. Une personne seule ne peut rien faire. Le résultat de tout cela, de tout ce travail que l'on va fournir, c'est ce volet de transmission. On va transmettre. Aujourd'hui on va transmettre tous ensemble, un village vivant pour ceux qui vont nous succéder. Une station qui perd ses habitants, elle perd son âme. Cette âme aujourd'hui, elle a été une force commerciale inestimable jusqu'à aujourd'hui, et elle a été une valeur et un lien incontournable pour notre village. On a pu le rencontrer en circulant ces deux derniers mois. Perdre son âme fait partie des choses que personnellement je n'accepterai pas, au sens qu'un village sans âme, n'a plus le même goût pour moi. Ces petits gestes simples, quand on traverse Val-d'Isère, qu'on se salue peut-être deux à trois fois par jour parce que l'on ne sait plus si on la fait il y a un quart d'heure. Cela a une vraie valeur. Alors aujourd'hui, bien sûre qu'il y a des priorités. Nous avons mis le logement dans celles-ci, qui va droit en direction du village, puisque c'est une des conditions, pas la seule, pour qu'un village reste vivant : Cela passe par des logements. Bien entendu, cela n'est pas un sujet parmi tant d'autres. C'est une condition pour vivre ici à l'année, pour que les familles restent, pour que les enfants puissent grandir ici. Une grande station internationale se tient et nous avons cette chance-là, autour d'un village. Val-d'Isère s'est créé autour de son village. Je veux aussi dire un mot aux agents communaux, qui sont nombreux aujourd'hui. Je compte sur vous autant que je compte sur mes colistiers. J'ai, Nous, avons besoin de vous. Au même titre que vous pourrez compter sur nous et sur moi. On va travailler ensemble. On va essayer de le faire rapidement parce qu'il y a beaucoup de travail. On va le faire concrètement. C'est

cartésien. C'est un petit peu l'homme de la terre. On va le faire avec beaucoup de respect. Cela j'y tiens personnellement. On sera exigeant. On sera exigeant pour notre village et pour notre station parce qu'ils nous le rendent bien. Je vais être très clair sur la méthode : Val-d'Isère ne sera pas dirigé seul. Ça ne sera pas Xavier MATTIS. Ça sera le conseil municipal, dans son ensemble. On va remettre du collectif, du dialogue. En pensant bien qu'au début, cela va peut-être, paraître une perte de temps ; vous verrez très rapidement que cela va être à notre avantage. Surtout du terrain : on va se rencontrer, on va aller sur le terrain parce que bien décider, cela commence par bien écouter. Ce projet, qu'on a mis sur papier tous ensemble, notamment les 19, ce n'est pas le mien. Ce projet, c'est le nôtre, c'est le vôtre aussi. Tout le monde y à participer. A savoir que l'on travaillera avec tout le monde, avec tous les Avalins, avec tous les habitants, avec tous les Socio-professionnels. Ce projet, comme je vous le disais, c'est le vôtre. Il est né de nos échanges, de vos idées, de vos attentes. Je suis juste là, avec le conseil municipal, pour le porter, mais cela sera avec Vous. Je le dis souvent, je le pense vraiment. Il y a toujours une solution et on la trouvera tous ensemble. Il y a trois conditions à cela. Il faut qu'on reste soudé ; il faut qu'on s'écoute ; Il faut qu'on garde du bon sens et du pragmatisme. Cette responsabilité, je la capte avec beaucoup d'humilité, avec une ligne simple : remettre l'humain, la transparence et le collectif au cœur de tout. Nous avons beaucoup de travail, il y a du travail. On a surtout une chance, c'est celle d'habiter à Val-d'Isère tous ensemble. Vive Val-d'Isère. Merci beaucoup.

Point numéro 2 : Fixation du nombre d'adjoints

Xavier MATTIS : *Je vous propose de continuer l'ordre du jour à savoir ; la fixation du nombre d'adjoints. Adrien vous a fait passer une petite note, je pense que vous l'avez lue. Aujourd'hui il est proposé d'élire une liste d'adjoints. C'est bordé réglementairement ; d'un à cinq adjoints avec un maximum de trente pourcents de représentativité sur les 19 conseillers municipaux siégeant au conseil. Nous avons choisi d'avoir cinq adjoints. Quelqu'un a-t-il des questions autour de cette réflexion ? Non. Qui est contre les cinq adjoints ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non. Donc 19 pour.*

Le deuxième point, portant sur la fixation du nombre d'adjoints à cinq, est adopté à l'unanimité.

Point numéro 3 : Election des adjoints

Xavier MATTIS : *Pour l'élection des adjoints, on va nous faire passer une petite liste dans laquelle il faudra d'une manière classée, du premier au cinquième, écrire le nom des adjoints. Patrick, est ce que tu souhaites proposer une liste d'adjoints ?*

Patrick MARTIN : *Pas du tout. Nous sommes que quatre, donc pour en proposer cinq, cela va être compliqué.*

Xavier MATTIS : *Pour ma part, je vous propose Jean Christophe MORIS, Corinne REVERSADE, Damien RIVOLLIER, Laura BELLAGAMBA et Patrick CHEVALLOT. Il est très important de les noter dans l'ordre que je vous ai énoncé s'il-vous plaît.*

Les bulletins sont distribués. Les 19 élus prennent part au vote.

Xavier MATTIS : *Je propose qu'on prenne les mêmes personnes pour le dépouillement. Est-ce que quelqu'un est contre ? Non. C'est parti.*

Damien RIVOLLIER et Corinne REVERSADE sont désignés comme assesseurs pour le dépouillement des bulletins relatifs à l'élection de la liste des adjoints.

Xavier MATTIS : *Quinze votes pour l'élection. Je déclare donc élus : au poste de premier adjoint ; Jean Christophe MORIS ; au poste de deuxième adjointe ; Corinne REVERSADE ; au poste de troisième adjoint Damien RIVOLLIER ; au poste de quatrième adjointe Laura BELLAGAMBA ; au poste de cinquième adjoint Patrick CHEVALLOT. Merci beaucoup.*

Le troisième point, concernant l'élection des adjoints, est adopté selon les modalités suivantes :

15 voix en faveur de la liste présentée par M. Xavier MATTIS, composée de :

- **M. Christophe MORIS, premier adjoint**
- **Mme Corinne REVERSADE, deuxième adjointe**
- **M. Damien RIVOLLIER, troisième adjoint**
- **Mme Laura BELLAGAMBA, quatrième adjointe**
- **M. Patrick CHEVALLOT, cinquième adjoint**

4 bulletins blancs.

Point numéro 4 : Délégation du conseil municipal au maire
--

Xavier MATTIS : *Quatrième point qui nous est proposé, la délégation du conseil municipal au maire. Vous avez la note qui est jointe. Cette délégation permet d'assurer une administration plus rapide des actes de la collectivité. Cette délégation est bien entendu encadrée par la loi. Ce que je vous propose sur ce point-là, c'est que sur les 31 domaines de délégation possibles fixées par le Code général des collectivités territoriales, nous proposons d'en prendre 28, sur le même schéma et dans les mêmes conditions que les délégations prises en 2020 par Monsieur Patrick MARTIN. On se donne ensuite une quinzaine de jours, pour faire le tour des services et se donner la possibilité de toiler au besoin. Est-ce que quelqu'un a une question ? Quelqu'un est contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup à l'unanimité*

La délégation des 28 domaines prévue par le CGCT, établie selon le même schéma et dans les mêmes conditions que la délibération n° 2020.08.03 du 7 septembre 2020, est adoptée à l'unanimité.

Point numéro 5 : Modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'appel d'offre

Xavier MATTIS : *Après même exercice pour le point 5 ; ce sont les modalités de dépôt de liste pour les élections de la commission d'appel d'offre. On nous propose autant à la majorité qu'à l'opposition, le volet réglementaire pour déposer les listes. Nous aurons à le faire dans cette quinzaine pour constituer la commission d'appel d'offre. Quelqu'un a des questions ? Quelqu'un est contre ? Des abstentions ? 19 pour. Merci beaucoup.*

Le point numéro 5 relatif aux modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'appel d'offre est adopté à l'unanimité.

Point numéro 6 : Modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission DSP

Xavier MATTIS : *Même exercice pour le point 6, les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission DSP. Pareil, c'est le règlement et nous aurons Patrick et moi-même à proposer des membres. Quelqu'un a-t'il une question ? Quelqu'un est contre ? des abstentions. 19 pour. Merci beaucoup à tous.*

Le point numéro 6 relatif aux modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission DSP, est adopté à l'unanimité.

Point numéro 7 : Demande de surclassement démographique de la commune de Val-d'Isère

Xavier MATTIS : *La demande de surclassement permet à la collectivité d'être surclassé comme une grande ville de 20 à 40 000 habitants. Ce surclassement permet d'obtenir des dotations plus importantes, notamment au niveau de la DGF (Dotation globale de fonctionnement). Est-ce qu'il y a des questions ? des votes contres ? des abstentions ? Non. Merci beaucoup.*

Le point numéro 7 relatif à la demande de surclassement de la commune de Val-d'Isère est adopté à l'unanimité.

Point numéro 8 : Tarification de l'occupation du domaine public par les chantiers.

Xavier MATTIS : *Je retire le huitième point de ce conseil municipal. Rien à voir avec le travail fourni par les agents. C'est un point fort de notre campagne politique, puisque c'est en lien avec la gestion des chantiers et la tarification de l'occupation du domaine public de ces derniers. Nous souhaitons donc approfondir le sujet. Nous présenterons donc ce sujet ultérieurement.*

Le point numéro 8 relatif à la tarification de l'occupation du domaine public par les chantiers est retiré des points soumis à délibération de ce conseil.

Lecture de la charte de l'élu local
--

Conformément aux dispositions de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, M. Xavier MATTIS procède à la lecture de la charte de l'élu local, telle que prévue à l'article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'ordre du jour du conseil municipal du 27 mars 2026 est épuisé.

Fait à Val d'Isère, le 27/03/2026